

Neuf règles vitales pour les travaux en toitures et façades



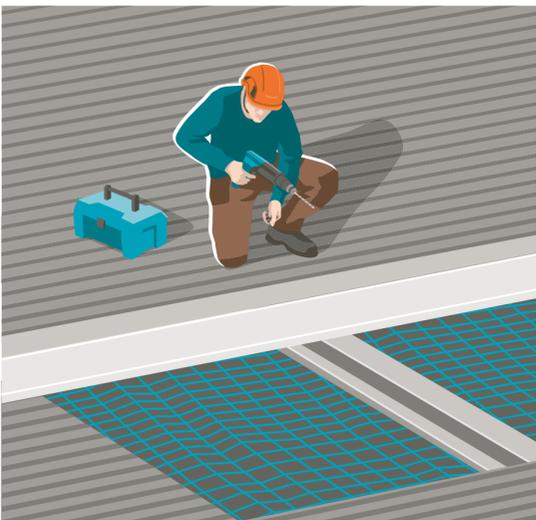
Règle 1: Nous installons des accès sûrs pour chaque poste de travail.



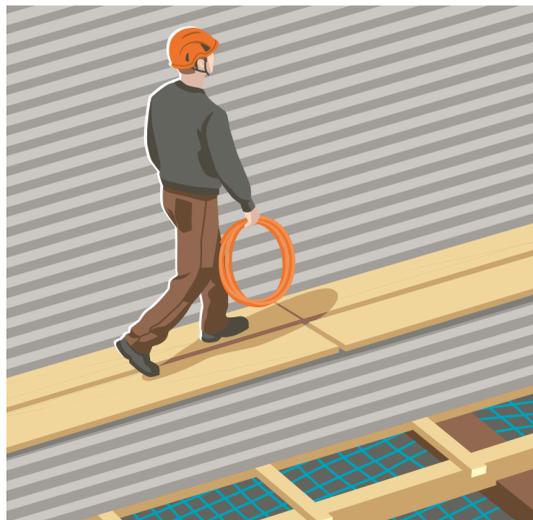
Règle 2: Nous sécurisons les zones de chute en bord de toiture à partir de 2 m de hauteur.



Règle 3: Nous prévenons les chutes à l'intérieur des bâtiments à partir d'une hauteur de 2 m.



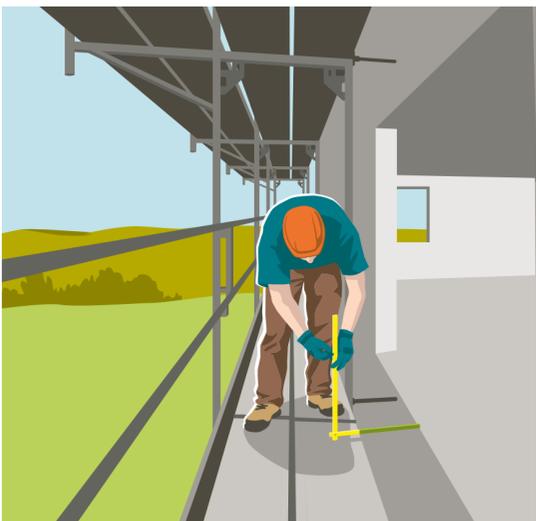
Règle 4: Nous sécurisons les ouvertures en toiture.



Règle 5: Nous ne travaillons que sur des surfaces de toiture résistantes à la rupture.



Règle 6: Pour les travaux en façades, nous utilisons des équipements adaptés.



Règle 7: Nous contrôlons les échafaudages avant leur utilisation.



Règle 8: Nous n'utilisons des équipements de protection individuelle contre les chutes que si nous sommes formés en conséquence.



Règle 9: Nous nous protégeons contre la présence possible d'amiante.